



## MÉCANISMES D'APAISEMENT DU CLIMAT SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES FONDAMENTALES DE L'ACADÉMIE D'ENSEIGNEMENT RIVE-DROITE DU DISTRICT DE BAMAKO

[Étapes de traitement de l'article]

Date de soumission : 17-10-2025 / Date de retour d'instruction : 29-10-2025 / Date de publication : 12-12-2025

**Moctar SIDIBE**

Ecole Normale d'Enseignement Technique et Professionnel à Bamako/Mali  
[moctarsidibe1@yahoo.com](mailto:moctarsidibe1@yahoo.com)

**Résumé :** Les conflits sont inhérents aux relations entre les différentes catégories d'acteurs scolaires de l'Académie d'Enseignement Rive-Droite du District de Bamako. Leur existence compromet la qualité de l'engagement professionnel et relationnel des acteurs scolaires. Alors convient-il de développer des mécanismes protecteurs du climat scolaire. Lesquels mécanismes réduisent considérablement la récurrence des conflits scolaires en vue de maintenir un climat scolaire apaisé. Cela implique notamment l'ouverture de l'école à toutes les catégories d'acteurs scolaires sans restriction aucune dans le respect strict des droits de tous surtout les catégories d'acteurs les plus vulnérables à savoir les élèves et les parents d'élèves analphabètes, le règlement intérieur de l'école doit toujours prévaloir face aux opinions personnelles, le renforcement des capacités des administrateurs scolaires en gestion des conflits. La méthodologie de la présente étude a primé une approche strictement qualitative à travers un entretien semi-directif auprès des éléments de chaque catégorie d'acteurs et l'administration d'une grille d'observation.

**Mots clés :** climat scolaire, conflit scolaire, Bamako, Mali, Ecole

## MECHANISM FOR CALMING THE SCHOOL CLIMATE IN THE BASIC SCHOOLS OF THE RIGHT BANK TEACHING ACADEMY OF THE DISTRICT OF BAMAKO

**Abstract :** Conflicts are inherent in the relationships between the different categories of school stakeholders in the Rive-Droite Education Academy in the District of Bamako. Their existence undermines the quality of the stakeholders' investment. It is therefore appropriate to develop mechanisms to protect the school environment. These mechanisms significantly reduce the recurrence of school conflicts in order to maintain a peaceful school environment. This involves in particular opening the school to all categories of school actors without any restrictions, in strict compliance with the rights of all, especially the most vulnerable categories of actors, namely illiterate students and parents. The school's internal regulations must always prevail over personal opinions, and the capacity of school administrators in conflict management. The methodology of this study favored a strictly qualitative approach through semi-structured interviews with members of each category of actors and the administration of an observation grid.

**Keywords :** school climate, school conflict, Bamako, Mali, School

## **Introduction**

La massification de l'enseignement fondamental au Mali, conjuguée aux difficultés économiques persistantes, favorise la récurrence de conflits entre acteurs scolaires dans les écoles publiques de l'Académie d'Enseignement Rive-Droite du District de Bamako. La méfiance, l'agressivité, la violence et les malentendus inter-acteurs montent en recrudescence dans ces milieux scolaires. Ce phénomène résulte de plusieurs facteurs, notamment d'un environnement scolaire peu inclusif, d'une méconnaissance des rôles et responsabilités des acteurs scolaires et d'une législation éducative peu conciliatrice. Cependant, il y a lieu de nourrir des réflexions en vue d'une école performante, intégratrice, protectrice et égalitaire. Un climat scolaire dégradé nuit gravement à la réussite éducative et doit être corrigé afin d'instaurer un environnement rassurant pour tous les acteurs. Ainsi, l'ouverture à tous les acteurs sans équivoque et sans ségrégation observée sur la base de ressources culturelles, économiques et relationnelles serait le tremplin d'une école dont la visée ultime véritable est la culture de l'excellence.

- **Matériels et méthodes**
- **Présentation de la zone d'étude**

Créée suivant le décret n° 01-494 PRM du 11 octobre 2001, elle est une circonscription éducative qui s'étend sur les communes V et VI du District de Bamako. Elle englobe à son sein sept Centres d'Animation Pédagogique et a un taux brut de scolarisation de plus de 80% au premier cycle et 78,2% au second cycle de l'enseignement fondamental. Cette AE compte plus d'un millier d'établissements scolaires pour également plus de 8 000 salles de classe. (MEN, CPS. Annuaire des Statistiques du Fondamental 2021-2022).

- **Instruments de collecte des données**

Cette étude se veut intégralement qualitative. Pour sa réalisation, nous avons fait recours au guide d'entretien et à la grille d'observation. Un entretien semi-directif a été réalisé auprès de sept (07) administrateurs scolaires, quatre (04) élèves, deux (02) parents d'élèves et deux (02) enseignants. L'entretien visait principalement à recueillir les perceptions et représentations des différentes catégories d'acteurs sur les mécanismes favorisant un climat scolaire apaisé. Les données collectées ont fait objet d'une analyse thématique de contenu. Quant à la grille d'observation, elle a été utilisée lors de différentes séances de gestion de conflits entre acteurs scolaires, ainsi que durant des réunions d'échanges sur les projets éducatifs.

- **Résultats**
- **Ecole à tous et pour tous**

Eu égard aux différentes difficultés auxquelles les écoles fondamentales de AE-RD de Bamako sont confrontées, il faut poser des règles d'écoute, de respect mutuel. L'objectif est de faire de l'école une véritable société de droit, fondée sur le respect mutuel, l'apprentissage de normes partagées, le dialogue et la concertation, tout en assurant le fonctionnement effectif des instances et procédures existantes. De tels



échanges permettraient d'impliquer l'ensemble des acteurs, en prenant en compte leurs intérêts, besoins et valeurs, tout en corrigeant les représentations négatives que certaines catégories, notamment les parents et les élèves, se font de l'institution scolaire. C'est ainsi que naîtra une relation de qualité qui se réajustera au gré des interactions. Un climat de dialogue serait également favorable à l'éclosion de nouvelles stratégies pour amener les parents à rencontrer le personnel scolaire. Cela est d'une importance considérable sachant que ce sont des écoles majoritairement fréquentées par des enfants de milieux populaires. AF, administrateur scolaire disait à propos :

*« il faut vraiment ouvrir l'école à tous ses acteurs peu importe leur catégorie. Elle ne doit plus être la chose des directeurs d'école et des enseignants. L'école ne doit plus se contenter d'attendre les parents d'élèves mais elle doit plutôt les inviter vers elle, développer plus d'attractivité surtout dans les milieux populaires à dominance analphabète. Cette population est parfois éloignée de la culture. Cependant, elle peut beaucoup apporter une fois qu'on l'aurait aidé à mieux s'y intégrer ».*

Alors faut-il concilier les familles d'élèves avec les règles de l'école. Les rencontres sont fructueuses pour chaque acteur qu'il soit enseignant, parent d'élèves, élève ou tout autre acteur surtout si elles se déroulaient dans un climat serein. La confiance mutuelle se doit d'exister. Pour relever ce défi, des conditions doivent, de surcroît, être réunies. Les professionnels de l'éducation ne doivent pas attendre à ce que des difficultés surgissent. Les parents d'élèves doivent être invités ou conviés et non convoqués. Pour la bonne marche de cela, les organisateurs des rencontres parents d'élève et personnel scolaire doivent prendre en compte les contraintes horaires et matérielles des différents participants singulièrement les familles d'élèves. Cela permettrait de réunir le grand nombre de participants et d'arrêter des décisions porteuses d'effets. Il y a lieu à ce niveau de s'assurer d'éviter l'imputation de l'échec scolaire à une seule catégorie mais de situer les responsabilités. Le personnel d'établissement en cas de rencontre directe avec un particulier (parent) doit adopter des attitudes inspirant confiance et garantissant une discrétion totale de l'issue de l'échange. Cela assure davantage les parents de leur place à l'école et de la nécessité de saisir le personnel scolaire immédiatement dès que des inquiétudes concernant la vie scolaire de leur enfant se présentent. Le parent d'élève D.S. pour un climat scolaire apaisé confie ces propositions :

*« pour le salut de tous, il va de soi que nous nous entendons avec l'école. Malheureusement, celle-ci pense que nous devons être écartés surtout quand nous ne sommes pas instruits. Je suis à cinq ans maintenant sans être convoqué à une réunion entre parents d'élève et l'école. Il y a deux semaines, suite à ma présence volontaire à l'école de mes enfants pour me renseigner de leurs résultats, j'apprends que l'ainé n'a même pas composé. Je faisais beaucoup confiance à l'école. Si elle m'avait informé à temps, il y aurait bien une solution ».*

Une telle situation décrit un malentendu entre les écoles et les parents d'élèves singulièrement ceux n'ayant pas été à l'école. Il montre également une faible implication des parents d'élève dans la gouvernance scolaire. Encore faut-il que les élèves soient responsabilisés dans la gestion scolaire. Ils ne doivent pas être réduits à des passifs qui se plient aux décisions essentiellement arrêtés par les adultes de l'école et leurs parents. Cette implication des élèves importe surtout pour mieux réguler le climat relationnel avec l'enseignant ou encore l'atmosphère de la classe. La gestion des conflits en classe offre ainsi à l'enseignant diverses opportunités de donner des

responsabilités aux élèves. En donnant la parole à l'élève mis en cause, il lui permet de revenir sur les faits, éventuellement, les reconnaître, s'en excuser, les réparer, etc. En d'autres termes, c'est l'occasion pour l'élève d'assumer les conséquences de ses actes antérieurs. En privilégiant le caractère public de la gestion des conflits dans la classe, le professeur permet aussi aux autres acteurs de la leçon de s'impliquer éventuellement dans les actions judiciaires de l'école ; en ce sens ils se forment à l'exercice de la citoyenneté, (Flavier 2007)

Pour une école pour tous et à tous, la mise en place des Associations de Mères d'Elèves (AME) dans les structures scolaires de l'AE-RD du District de Bamako sera d'une grande utilité. Les mères sont très présentes dans les situations liées au paiement des charges scolaires, répondent plus aux convocations scolaires. Les tâches des AME consisteront à collecter les inquiétudes et propositions de solutions concrètes des mères d'élèves. Les complexes liés au genre disparaîtront ou du moins le poids culturel qui les incombe ne sera plus que de petites situations-problèmes produisant moins d'effets pervers.

Du rang des élèves, ils ne sont point autorisés au niveau de cet ordre d'enseignement à s'unir en association de défense de leurs droits, alors faut-il que la liberté leur soit donnée pour dénoncer des pratiques scolaires jugées compromettantes pour leur succès. L'école doit davantage s'ouvrir aux jeunes adolescents qui ont des troubles de comportement. Un dialogue constructif avec ces jeunes pourrait bien édifier les adultes de l'école et de la famille à mieux comprendre les mécanismes de rejet de l'école par eux et à développer de méthodologies efficaces pour leur réintégration scolaire. Les propos de Y T, un élève responsable de classe nous l'édifient :

*« nous déplorons notre éloignement de la gestion scolaire. Nous pensons que l'école existe pour nous mais elle a tendance à ne pas nous écouter dans son fonctionnement. Légalement, le syndicat d'élèves n'est pas admis à l'enseignement fondamental au Mali. Cela va surtout réduire les malentendus avec les enseignants, les directeurs et même entre ceux-ci et nos parents ».*

Les élèves filles se doivent être soumises à une certaine protection. Très souvent victimes de « sécheresse » affective, elles finissent par se distancer des faits scolaires. Les conseillères SCOFI (chargées de veiller sur la scolarisation des filles) sont très absentes dans ces écoles ou encore sont minorités par rapport aux effectifs des écoles. Pour ce faire, une délégation de leurs pouvoirs sera d'une importance capitale. Elles doivent se faire représenter par une enseignante au niveau de chaque groupe scolaire ou établissement scolaire. Ainsi, il y aura une gestion de proximité des pratiques nuisibles à la fréquentation scolaire des filles. Les filles doivent bénéficier de la même attention que leurs camarades garçons. Les enseignants (hommes) les fuient de peur d'être soumis à des jugements négatifs des collègues. Les filles fuient également ces enseignants de peur d'être vues comme désireuses pour le sexe ou intentionnées à se livrer sexuellement pour bénéficier de la grâce enseignante dans la notation. Les propos de SK, une élève enquêtée corrobore cela :

*« nous voudrions être vues comme élèves au-delà de notre genre. Les garçons ont droit à être amis avec les maîtres mais pas nous. Ils peuvent les rencontrer hors de l'école pour des exercices, pas nous. Si une fille est proche des maîtres et qu'elle travaille bien, on dit qu'elle est une copine à eux. Des enseignants nous cassent parce*



*que nous avons refusé leur avance d'amour. Il faut qu'on soit protégée, qu'on puisse dénoncer ces choses sans grande inquiétude ».*

Les chefs d'établissements doivent développer des actions désinhibitrices en vue de favoriser un climat de détente aux élèves filles de pouvoir lui dénoncer toutes les pratiques préjudiciables à la bonne marche de leur scolarité. Face au poids de la culture qui exige discrétion chez elles et le silence dans le débat sur le sexe, en marge de l'enseignante représentante de la conseillère SCOFI il y a lieu de désigner une camarade que l'on pourrait appeler « Fille Responsable » auprès de qui les filles pourraient facilement verbaliser leurs tensions. Celle-ci se chargera de transporter les inquiétudes auprès de l'administration scolaire. Le vivre-ensemble scolaire nécessite alors une large ouverture à tous sans exception aucune Gottfredson (2003) disait :

*« Les écoles dans lesquelles le corps enseignant et l'administration communiquent et travaillent ensemble pour planifier le changement et résoudre les problèmes possèdent un meilleur moral des enseignants et pâtissent de moins de désordre. Ces écoles peuvent sans doute absorber le changement. [...] Les écoles gouvernées par un système de valeurs partagées et d'attentes quant au comportement, dans lesquelles des interactions sociales profondes s'établissent et dans lesquelles les élèves développent un fort sentiment d'appartenance, et l'impression que les adultes se soucient d'eux souffrent également de moins de désordre ».*

- **Redynamisation de la gouvernance des écoles pour renforcer les capacités des acteurs**

Pour une école non vulnérable aux conflits, il est utile d'appeler les directeurs d'école à faire preuve de plus de leadership dans leur système de gestion. La qualité du management fait défaut. Ils s'approprient seuls l'école et portent moins de considération aux bienfaits que les autres acteurs peuvent lui apporter. Une telle conception de la gestion scolaire est compromettante. Tous doivent se l'approprier. Il y a lieu d'initier des formations aussi initiales que continues à l'intention des administrateurs scolaire pour une gestion harmonieuse des ressources humaines. Aucun de nos directeurs d'écoles enquêtés n'a reçu au préalable une formation spécialisée dans le management des structures éducatives. Ainsi suffisamment formés, ils peuvent anticiper sur les conflits, assurer la médiation en cas d'éclatement de conflits entre des acteurs. V F, administrateur scolaire disait à propos :

*« je crois qu'il faut professionnaliser l'administrateur scolaire. Les déficits managériaux de beaucoup d'entre nous créent des conflits. Les chefs d'établissements doivent être outillés en gestion des ressources humaines surtout. Mieux ils sauraient convenablement manager leurs ressources humaines, mieux sera la qualité du climat relationnel au sein de leurs établissements ».*

Il est aussi important d'étendre la formation continue des enseignants au-delà des seules préoccupations didactiques en embrassant des modules relatifs à la prévention et à la gestion des conflits enseignants/élèves et même enseignants / parents d'élèves. Pour mieux réussir cela, il faut établir un répertoire de la typologie des conflits les plus vécus et initier des séances de formation en compensation à cela.

Encore faudrait-il une politique de redynamisation des commissions scolaires. Les membres de celles-ci singulièrement ceux des Comités de Gestion Scolaire doivent de plus suivre des formations pour une meilleure appropriation de leurs devoirs. Cette option leur permettra de sortir de leur ornière et de s'acquitter convenablement de

leurs devoirs. Elles constitueront ainsi un contrepoids pouvant contrecarrer les abus d'autorité du personnel scolaire dirigés contre des parents ou des élèves. Et pour mieux y réussir, il va de soi que les bureaux des APE et des CGS soient constitués de membres très motivés pour la cause de l'école car le service comme tel n'est pas payant.

Il conviendrait de mettre en place des comités d'élèves qui veilleraient au respect de leurs droits. Cela peut se passer par la redynamisation du « Gouvernement des enfants ». Formés au respect des normes établies dans le règlement intérieur et aux droits des enfants, les membres de ces comités veilleront à la protection des plus vulnérables du rang des élèves.

Si l'opportunité est offerte dans un élan de quête de partenariat, il est très bénéfique que l'école cherche à réunir ses anciens « fils » autour de ses projets. Des exemples vus du genre le témoignent. L'école qui a assuré notre formation nous devient identitaire et des fois nous manifestons un désir de vouloir lui manifester notre reconnaissance pour le service rendu. Pour ce faire la possibilité d'une association d'anciens élèves au sein des différents établissements d'enseignement fondamental de l'AE-RD du District de Bamako sera d'un apport capital. Ils peuvent s'impliquer dans les processus de médiation sinon même anticiper des situations conflictuelles tout en se servant de leurs propres vécus scolaires. Généralement fils et filles du milieu, membres de la société civile, membres des familles d'élèves en marge de la diversité des professions qu'ils exercent (administrateurs scolaires, enseignants, etc.), les anciens de l'école peuvent mieux apaiser les climats relationnels entre les parents d'élèves et le personnel. Des expériences de cas ont été évoquées par VF, administrateur scolaire :

*« il faut ouvrir l'école à toutes les bonnes volontés. J'ai à mon niveau ici le collectif des anciens scolaires avec qui nous travaillons. Il nous aide énormément de par les conseils et l'assistance sociale. Certains sont de grands administrateurs scolaires aujourd'hui. Le collectif nous aide surtout dans la mobilisation des parents d'élèves autour des projets scolaires ».*

- **Prévalence de la législation scolaire mais conciliatrice avec les liens socio-affectifs :**

A ce niveau, il s'agit de faire prévaloir les textes qui régissent l'organisation et le fonctionnement du système scolaire. Ces textes ne doivent non seulement pas être établis à la convenance des adultes mais doivent également être protecteurs du bien-être des apprenants. Au niveau des sanctions sur les élèves, établir une relation entre l'acte commis et la règle transgressée par l'élève aide à réduire les frustrations. Cela peut être très régulateur des relations entre les parents d'élèves ou les élèves et le personnel de l'école. Ces catégories d'acteurs entrent généralement en conflit suite au choix des méthodes de sanction. La sanction enseignante doit être proportionnelle à la faute commise par l'élève. Donc pour mieux juguler ces situations conflictuelles, le respect de la législation en matière des sanctions convient mieux. Les propos de T T, enseignant corroborent ceci :

*« J'admets effectivement que le personnel scolaire n'est pas toujours respectueux de la législation scolaire. Des enseignants font souvent recours à des punitions dégradantes. Les enfants sont aussi sensibles, plus vous les respectez, plus ils réagissent positivement à votre égard. Autrement, les enseignants respectueux de la*



*personne des apprenants créent un environnement de travail propice au sein de sa classe ».*

Mauger (1994), Souligne combien les méthodes d'évaluation et de sanction mal mises au point peuvent affecter les élèves dans leur comportement. Il avance :

*« quand le pouvoir de l'institution est ressenti comme arbitraire, lorsque évaluation et sanction paraissent injustes (par rapport aux valeurs culturelles de réussite comme droit pour tous), les élèves peuvent réagir soit en tentant de se soustraire à la domination culturelle que l'école exerce (décrochage, auto-exclusion), soit en adoptant des conduites de résistance ou d'opposition (chahut, insolence, refus de travailler, soit en essayant d'imposer leur propre définition des rapports de force (agression et vandalisme à l'encontre des élèves, des enseignants, des établissements scolaires) ».*

Une normalisation des systèmes d'évaluations et des méthodes de sanction a une répercussion positive sur la réaction des élèves.

Les directeurs d'école dans la résolution des conflits enseignants/élèves devraient avoir comme référentiels les textes réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'institution scolaire. La crédibilité et l'impartialité des administrateurs doivent valoir au-delà des seules relations collégiales. Des failles sont généralement visibles dans leurs stratégies de résolution des crises. Leur conduite dans la résolution des conflits rendrait plus hautains les enseignants mais revanchards les apprenants. Les administrateurs scolaires dans l'optique d'une école pacifiée doivent également rompre avec le caractère népotique dans leur système de gestion. S'il s'avère que la qualité de la vie scolaire est tributaire avant tout à celle de la relation que vivent les acteurs professionnels entre eux.

Pour la gestion des conflits inter-acteurs, toute vision unilatérale (enseignants ou directeurs d'école) doit être écartée, il convient de solliciter une concertation générale nécessitant la tenue du conseil de discipline pour arrêter une solution sur la base d'un consensus.

Une intensification des rencontres entre les acteurs constituerait des moyens permettant de saisir les intérêts et besoins des participants. Chaque catégorie d'acteur se familiarise ainsi des situations scolaires et devient plus ouvert aux discours sur l'école. Des activités culturelles et sportives bien admises par les textes législatifs de l'école sont des moyens de réunir toutes les catégories d'acteurs sur un même espace. Les établissements cités par les CAP comme enregistrant moins de problèmes répondent à cette norme d'organisation scolaire contrairement à celles où tous se plaignent. Une étude de Guerdouh et Rouag (2017) en tisse le lien surtout par rapport à l'apparition des conduites violentes chez l'adolescent. Pour eux, 59,7% des élèves avancent qu'un camarade peut être violent si l'établissement scolaire ne lui offre pas suffisamment d'activités de distraction.

Les enseignants dans leurs pratiques de classe doivent éviter d'établir une corrélation entre la performance scolaire des élèves et la qualité de leur relation avec ces derniers. Ils doivent offrir un service proprement éducatif, inclusif ne faisant aucun trait d'influence au rendement des élèves. Le style de gestion des enseignants change d'une catégorie d'élève à une autre. A la limite une approche de permissivité est observée vis-à-vis des élèves performants pendant qu'une approche autoritaire est sollicitée face aux élèves à faible rendement. Le traitement égalitaire de tous les élèves

par les enseignants peut ne pas influencer sur le rendement scolaire mais laisse un effet positif sur leurs climats de travail.

Les chefs d'établissements doivent éviter une gestion solitaire tout en acceptant de déléguer certains de leurs pouvoirs. Des enseignants comme responsables moraux dans un processus de responsabilisation peuvent atténuer les effets indésirables de certains conflits entre les collègues et les apprenants. Une équipe de médiation doit être mise sur place au niveau des différentes écoles. Celle-ci s'inspirera du modèle de Six (2003) qui distingue quatre formes de médiations : La médiation créatrice qui a pour but de susciter entre des personnes ou des groupes des liens qui n'existaient pas et qui apparaissent bénéfiques à tous ; la médiation rénovatrice qui se propose d'améliorer des liens distendus, dégradés, et qui par leur inertie font obstacle au progrès des relations communes et au succès de l'entreprise commune ; la médiation préventive qui devance le conflit, exerce une veille portant sur les phénomènes qui apparaissent dès aujourd'hui comme générateurs de crise à venir ou qui sont les signes d'une mutation silencieuse qui, à plus ou moins long terme, modifiera une institution ou une organisation et provoquera des conflits de relation ; la médiation curative qui se propose d'aider les parties en conflit à trouver les ressources de leurs solutions, par la formulation commune de décisions rationnelles.

Les écoles fondamentales publiques de l'AE-RD du District de Bamako privilégient moins la communication autour de la législation scolaire. Comme exigés par les principes de gouvernance scolaire, les textes relatifs à la définition des règles de vie à l'école doivent être à la portée de tous. Nombreuses sont les tensions scolaires aujourd'hui qui découlent d'un problème d'information. Le règlement intérieur doit être exposé, explicité avant d'être affiché dans chaque salle de classe. Les élèves des familles populaires ou de milieux défavorisés ainsi que leurs parents sont très ignorants de la culture scolaire. Beaucoup d'entre eux l'intériorise du fait des expériences des vécus des camarades ou des aînés et non par l'action de l'école elle-même. Bon nombre d'entre eux violent la législation scolaire sans l'avoir voulu délibérément. Quand les règles du jeu sont préalablement bien définies et portées à la connaissance des joueurs, des efforts de bonnes conduites se font consentir au risque de se voir perdre, tout comme la sanction suite à leur « supposée transgression » est mal admise si toutefois elle est sentie comme parachutée. L'élève n'existe que pour la note et se dresse facilement contre qui que ce soit voulant nuire à celle-ci. Un tel phénomène est fréquent suite à la publication des résultats de l'évaluation trimestrielle. Les retenues sur les notes de conduite sont très mal vécues par les élèves. Ils sont étonnés de voir que des points ont été prélevés pour des choses auxquelles ils n'attribuent guère de sens comme : cinq (05) points perdus pour avoir été chopés avec un téléphone ou avoir écrit sur un mur de l'établissement ou une fenêtre. S'ils n'avaient pas été, au préalable, informés, ils le lient à une pratique de méchanceté ou d'égoïsme de la part de l'administration ; des fois un seul enseignant en est tenu pour responsable. Comme mentionnée haut, l'évaluation scolaire est d'une importance non négligeable. Les enseignants la voient comme une tâche de plus et les élèves comme l'une des raisons les plus sûres pour se voir récompensés les efforts scolaires consentis. Il y a alors lieu qu'elle se fasse le plus apparemment crédible en vue de la sauvegarde



du bon climat relationnel entre les enseignants et les élèves. C'est pour cela que Barrière (2002) précise :

*« L'importance du verdict scolaire pèse de tout son poids sur la relation pédagogique. La correction des copies, l'assistance aux conseils de classe, un travail que les enseignants jugent ingrat et répétitif, finissent par devenir, pour les élèves, le plus important. Les demandes de justification, d'explication, voire les contestations du verdict scolaire font désormais partie des tâches d'évaluation. L'enseignant, à la fois entraîneur et arbitre (c'est l'aspect contradictoire dans le système éducatif français que nous avons souligné tout au long de ce travail), est dans la position inconfortable d'être à la fois extérieur au verdict (...) et producteur de ce verdict. Sur ce terrain miné, le quotidien peut à tout moment donner naissance à des réactions individuelles, à une mise en question d'une justice scolaire dont les conséquences dépassent dorénavant largement les murs de l'institution ».*

Si l'arrêté N°100688 MEALN-SG du 12 mars 2010 fixant le règlement intérieur des établissements d'enseignement fondamental du Mali contribue à assurer un climat sûr dans les écoles fondamentales maliennes, il faut aussi admettre qu'il a besoin d'être réajusté en fonction non seulement des singularités des établissements mais aussi celles de leur environnement. Elaboré pour une réglementation à l'échelle nationale, ledit arrêté doit seulement servir de texte législatif pilote et admettre que les acteurs d'une école puissent avoir la latitude de mettre sur place d'autres principes régulateurs répondant aux aspirations particulières de chaque catégorie d'acteurs. Pour ce faire, un code de bonnes conduites peut être élaboré, respectueux de la législation nationale mais plus adapté aux réalités des milieux d'éducation. Tous les membres de la communauté éducative s'engagent ainsi à s'investir pour assurer le vivre-ensemble dans le respect des libertés et droits des uns et des autres. Avec cela, des disparités liées aux réalités de vie des milieux, des écoles à travers la variation des partenaires d'une structure à l'autre seront comblées. Un de nos administrateurs scolaires du nom de A C le souligne en ces termes :

*« un des mécanismes protecteurs du climat scolaire est la contextualisation de la gouvernance scolaire. Les établissements scolaires ont des réalités différentes de par non seulement le milieu social qui les abrite mais aussi des caractéristiques des acteurs scolaires qui les composent. Je suis d'avis qu'un règlement scolaire élaboré pour régner à l'échelle nationale est inapproprié. Les centres urbains n'ont pas les mêmes caractéristiques de normalisation des conduites sociales que les milieux ruraux surtout conservateurs. Au lieu d'un règlement intérieur national, toutes les catégories d'acteur d'un même établissement doivent définir ensemble les règles de vie scolaire convenable à toutes ».*

L'on pourrait essentiellement user des potentialités du milieu, développer ensemble les stratégies les plus fiables, les plus intégratrices et les plus convenables possibles pour tous.

- **Stabilisation du personnel scolaire face un effectif élève conforme**

Une des caractéristiques marquantes des écoles qui manifestent un climat scolaire beaucoup plus serein est le maintien du personnel scolaire à travailler ensemble durant de longues périodes. Ce phénomène développe les interrelations entre les acteurs et tisse un lien professionnel entre eux très favorable au vivre-ensemble. Beaucoup d'écoles sont butées à des problèmes d'instabilité surtout du personnel enseignant du

fait de plusieurs facteurs comme les congés de formation, les conflits entre les acteurs. Les directeurs d'école généralement promus en raison de leur vieil âge comparativement aux autres collègues se voient admis aussitôt à la retraite. Le changement répété à la tête de l'établissement est dans bon nombre de cas porteur de difficultés, de petites tensions. Ils sont nombreux les directeurs d'écoles à avancer que leur début de service a été ponctué d'altercations avec les enseignants. Ceux-ci sont moins ouverts aux éventuels changements que pourrait introduire le nouveau chef d'établissement dans la gestion de l'école. Encore faut-il souligner que la stabilité de l'équipe éducative s'apparente avec la qualité du style d'animation dans les écoles. Au constat des choses, il s'avère que plus une équipe enseignante et administrative se stabilise au sein d'une institution scolaire, plus des formes de solidarité se développent entre ces acteurs. Des pratiques de vie positives apparaissent dans ladite communauté éducative. C'est pourquoi nous observons le phénomène de *tontine* dans certaines de nos écoles. Ces tontines bien cadrées sont très régulatrices du climat relationnel. Elles favorisent davantage la socialisation professionnelle des agents.

Toujours dans cette même dynamique de manifester un soutien affectif et protecteur à l'endroit des particuliers, il existe également dans des écoles une autre pratique appelée « fond social ». Elle existe sous deux formes. Parfois, une somme forfaitaire est décidée unanimement à laquelle chaque personnel s'acquitte à la fin du mois, ou encore la collecte a lieu de façon circonstancielle. Ce fond sert d'appui financier avec une possibilité de prêt. Il est aussi sollicité pour aider sans contrepartie des collègues dans des situations de décès d'un proche, de mariage, de baptême, etc. Voici un ensemble de pratiques qui assainissent l'atmosphère de travail pour les enseignants et les directeurs d'école et peuvent être un facteur de stabilité de l'équipe éducative

Des disciplines d'enseignement sont des fois tenues par deux enseignants : un titulaire et un stagiaire. Dans les situations du genre, il n'existe pas parfois un calendrier défini en termes de périodes d'intervention de ceux-ci. Le titulaire qui commence et invite le stagiaire à continuer avec la leçon. Souvent, les deux interviennent quasiment au même moment : le premier explique et le second assure la dictée. De l'observation des enseignants dans de telles pratiques, l'ennui, l'inattention s'installent chez les apprenants. En marge de cela, les mutations enseignantes manifestement à toutes les périodes de l'année scolaire apparaissent très néfastes à la protection du climat scolaire. Les élèves s'y plaignent énormément. La stabilité de l'équipe éducative aide également les parents d'élèves dans leur processus d'intégration scolaire. Ils sont plus ténus à passer se confier ou confier leur enfant à un enseignant de la cour connue d'eux plutôt qu'au chargé de cours. Donc, cette stabilité impacte sur la participation parentale à la vie de l'école.

Ailleurs, nous constatons que les conflits sont très présents dans les écoles aux effectifs d'élèves élevés. Plus la taille des effectifs est pesante, plus la qualité de vie au sein de l'institution scolaire se dégrade. Le contrôle y est moins effectif. La grande majorité des écoles fondamentales publiques dans l'AE-RD du District de Bamako sont logées dans les groupes scolaires (une même cour qui abrite plusieurs écoles parfois de cycles différents). Si le phénomène permet de réunir les établissements sur un même site avec l'autonomisation des écoles à élaborer leurs emplois du temps



scolaires, il devient de nos jours un véritable casse-tête. Les heures creuses d'une école correspondent aux activités scolaires chez l'autre. Les heures de descente surtout du soir diffèrent des fois d'un établissement à un autre. Des groupes scolaires abritent une dizaine d'écoles avec chacune un effectif supérieur à leur capacité d'accueil. Les écoles qui abritent les salles de classe bondées d'effectifs enregistrent un grand nombre de situations conflictuelles. Cela aurait à la fois une répercussion sur le mental des enseignants mais aussi celui des élèves. Dans ces salles de classe, le contrôle échappe aux enseignants et ils finissent à opter pour des pratiques non admises par la législation scolaire et moins convenables aux élèves. Ils deviennent aussitôt violents verbalement que physiquement. Des enseignants même se plient au diktat de leur tempérament pour ramasser leurs effets et quitter la salle de classes. Donc, nous pouvons établir qu'il existe un lien négatif entre le nombre important d'effectifs-élèves et la qualité de vie qui doit régner entre les enseignants et les élèves. Ce constat est très évident dans des zones défavorables de notre circonscription éducative comme les quartiers de Sabalibougou, Daoudabougou et Sénou. Les effets du grand nombre d'effectifs scolaires deviennent très conséquents surtout quand les élèves manifestent dans leur majorité des difficultés scolaires ou viennent des familles un peu lointaines de la culture scolaire.

La surcharge des activités chez les enseignants et la répartition inégalitaire des volumes horaires de travail constituent des facteurs de tensions. Pour ce faire, il faut bien veiller sur les conditions d'élaboration des emplois de temps en vue d'éviter une surabondance des tâches enseignantes. Encore faut-il souligner qu'il conviendrait d'établir ces mêmes emplois de temps tout en réduisant les possibilités de laisser des creux entre les temps d'enseignement des enseignants.

### **Conclusion**

Les conflits scolaires constituent une réalité incontestable dans les établissements d'enseignement fondamental de l'Académie d'Enseignement Rive-Droite du District de Bamako. Ces conflits, issus de multiples facteurs, doivent être maîtrisés par la mise en œuvre de stratégies adaptées afin de promouvoir un climat apaisé, inclusif et propice à l'épanouissement et à la réussite de tous les acteurs de l'école. L'école doit se manifester pour tous et se montrer ouverte à tous. La gouvernance scolaire doit être améliorée par une politique durable de renforcement des capacités des administrateurs, notamment en gestion des ressources humaines et financières. Le primat doit être accordé à l'esprit de la législation scolaire non aux opinions isolées de certains acteurs. La stabilisation du personnel pendant de longues périodes se voit également comme stratégie de protection d'un climat scolaire apaisé.

### **Références bibliographiques**

- FLAVIER, Eric. 2007. La « sanction éducative » dans la gestion des conflits : réalité ou utopie ? » ; Cahiers pédagogiques ; N°451
- GOTTFREDSON Denise C. 2003. School-based Prevention
- MAUGER Gerard. 1994. Des jeunes et des banlieues. Perception du quartier et visions du monde social, Critiques sociales, 5-6, 69-73
- GUERDOUH Moufida et ROUAG Hamoudi 2017. Les effets du climat scolaire sur le comportement violent de l'adolescent en milieu scolaire. LAPSI N° 14
- Six, Jean François. 2003. Les médiateurs, Le cavalier bleu, 128 p.
- Barrère, Anne. 2002. Un nouvel âge du désordre scolaire : Les enseignants face aux incidents. Déviance et société, vol. 26, n° 1, p. 3-19
- Ministère de l'éducation nationale du mali, cellule de planification et de statistiques. 2022-2023. Annuaire des Statistiques du Fondamental
- Ministère de l'éducation, de l'alphabétisation et des langues nationales du Mali. 2010. Arrêté -n°100688MEALN-SG fixant règlement intérieur de l'enseignement fondamental
- République du Mali, décret n° 01-494 PRM du 11 octobre 2001 portant création de l'académie d'enseignement de la rive droite du District de Bamako